

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 4 novembre 2024**

**Délibération N° 04/11/2024 07**

**IMMEUBLE DE LA POSTE  
BAIL COMMERCIAL AVEC POSTE IMMO**

=====  
L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 30 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

**Étaient absents excusés** :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS  
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe CAMBIER  
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Christophe LOURME  
Mme Maggy JANSSOONE

**Était absent** :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

«La commune est propriétaire de l'immeuble sis 48 rue du Général Barbot à usage de bureau de poste.

Le précédent bail commercial d'une durée de 9 ans étant venu à échéance, la société Poste Immo souhaite le renouveler au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de neuf ans dans les mêmes conditions.

Le montant du loyer annuel est fixé à 36 445,15 €. Il sera automatiquement révisé chaque année et sera calculé sur l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Une franchise de 1 mois est accordée sur la première année (mois de janvier 2025), soit un loyer annuel la première année de 33 408.05 €.

Au nom du bureau municipal, je vous propose de m'autoriser à signer le bail commercial avec Poste Immo reprenant ces conditions. »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
et de la publication le 5 novembre 2024  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,**

